



COMMUNE DE HEIDWILLER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEIDWILLER
DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2019

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Maire de Heidwiller

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

M. le Maire : FREMIOT Gilles.

MME et MM. Les Adjoints : TELLIER Chantal, KLEIN Philippe et MEYER Frédéric.

MMES et MM. les Conseillers municipaux : CORNEVIN Arnaud, FEDER Anne, HARNIST Alexandre, LEY Marie-Adrienne, MATHIAS Catherine (*arrivée au cours du point n°5 à 20h38*), MORISSEAU Michel et NICKLER Nathalie.

Absents excusés (2) : Mme OLLIVIER Céline, M. STEINER Marc

Absente non excusée (1) : Mme MUTZ Eva

A donné procuration : M. STEINER Marc a donné procuration à M. KLEIN Philippe.

Madame Chantal TELLIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019
2. Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 219 et n° 226/220, section 9)
3. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la conclusion de contrats d'assurance
4. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
5. Location de salle : Règlement – COMPLÈTE la délibération du 27 mars 2017
6. Divers

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 – DCM n° 2019-021 – Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 219 et n° 226/220, Section 9)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- Une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Il s'agit de la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre – parcelles cadastrées Section 9 n° 219 et n° 226/220, d'une superficie totale de 8,70 ares, situé au 23 rue du Vignoble à Heidwiller, Lieudit Breites Stueck – dont les propriétaires sont :

- o Monsieur Claude, Gilbert BROBST, demeurant au Bât.1 Résidence Les Horizons Avenue du Président Vincent Auriol à LE LAVANDOU (83980) ;
- o Monsieur Hubert, Marcel BROBST, demeurant Gutenberg Strasse 13 à FRIEDBERG (Allemagne).

Les acquéreurs sont Mademoiselle FRICK-WOLF Margot et Monsieur Sébastien PAMIES, domiciliés à HEIDWILLER (68720) au 43, rue du Vignoble.

Le prix de la cession a été fixé à 160 000,00 € (cent soixante mille euros), dont 5 000,00 € (cinq mille) de mobilier inclus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « contre », 0 voix « pour » la préemption et 0 abstention

DÉCIDE

- De ne pas user de son droit de préemption.

POINT 3 – DCM n° 2019-022 – Convention Constitutive d'un groupement de commandes en vue de la conclusion de contrats d'assurance

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau engagera prochainement une consultation en vue de la conclusion de nouveaux contrats en assurance avec effet au 1^{er} janvier 2020. Dans une démarche de mutualisation, la CCS a proposé à ses Communes membres de constituer, pour celles qui sont intéressées par un tel marché, un groupement de commande.

Le cabinet ARIMA CONSULTANTS a été choisi pour assurer l'assistance dans l'analyse des risques, des contrats existants et la passation des marchés.

Le détail des tarifs pour ces missions sont les suivants :

- Communes de moins de 1000 habitants : 500 € HT
- Communes entre 1000 et 2500 habitants : 700 € HT
- Communes de plus de 2500 habitants : 900 € HT

La prestation d'ARIMA CONSULTANTS se déroulera de la manière suivante :

- Etape 1 : Définition des besoins, analyse des contrats en cours
- Etape 2 : Consultation des entreprises
- Etape 3 : Passation des marchés

Monsieur le Maire précise que ce groupement concernera les contrats suivants :

- Responsabilité civile
- Dommages aux biens
- Assurance des véhicules
- Protection juridique
- Protection fonctionnelle

Une convention constitutive du groupement fixe les règles de ce dossier.

Le coordonnateur du présent groupement est la Communauté de Communes Sundgau qui organise les opérations de consultation.

Chaque membre sera chargé de signer et notifier les marchés le concernant.

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Le Conseil Municipal,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le projet de convention de groupement de commandes ;

Paraphe du Maire

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commande proposé ;
- **DÉCIDE** de l'adhésion de la commune de Heidwiller à ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Sundgau et les collectivités participantes et tout document y afférent.

POINT 4 – DCM n° 2019-023 – Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé , aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Heidwiller souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Heidwiller demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal de Heidwiller AUTORISE le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

POINT 5 – DCM n° 2019-024 – Location de salles : Règlement – COMPLÈTE la délibération du 27 mars 2017

20h38 : Arrivée de Madame Catherine MATHIAS

Monsieur le Maire fait savoir que la salle polyvalente Place de la Mairie est désormais dotée de nouveaux velux avec stores occultants intégrés. Ceux-ci s'activent grâce à une télécommande.

Pour préserver l'intégrité de ce boîtier, Monsieur le Maire propose qu'il soit demandé une caution supplémentaire aux locataires souhaitant bénéficier de cette option. Il interroge le Conseil municipal pour en fixer le montant.

Par ailleurs, il a été alerté plusieurs fois sur les débordements excessifs de jeunes locataires de la petite salle RDC située Rue de Dannemarie, fortement alcoolisés et générant des nuisances pour le voisinage et entraînant des comportements à risque et ce, malgré les demandes formulées dans les contrats de location d'accompagnement obligatoire d'un parent. Monsieur le Maire saisit le Conseil pour avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de mettre à disposition des locataires de la salle polyvalente sise 12, Place de la Mairie, la télécommande activant les stores intégrés aux velux, sur demande uniquement et moyennant une caution de 200,00 €. Cette caution sera rendue au terme de la location, sous réserve qu'elle soit en bon état de service et qu'aucun incident au niveau des stores n'ait été constaté. En cas de détérioration, les locataires s'engagent à financer les dégâts ;
- **DÉCIDE** que la petite salle RDC sise Rue de Dannemarie ne soit plus mise en location pour les soirées privées festives dans un souci de sécurité et pour éviter les nuisances aux riverains.

POINT 6 – DIVERS

- **Rétrocessions des chemins le long de la RD68 et gestion de la route RD466**

Dans le cadre de l'opération de la déviation d'Aspach, le Département avait créé des chemins latéraux pour désenclaver les parcelles forestières et agricoles le long de la RD68.

Comme déjà évoqué lors de la séance du 25 mars 2019, le Conseil départemental du Haut-Rhin souhaite procéder à un transfert de propriété à titre gratuit de ces chemins dans le domaine public de la commune de Heidwiller.

Conformément à l'attente de la commune, le Département installerait au préalable des barrières amovibles en travers du chemin du côté giratoire des RD18, RD68 et RD466, afin de limiter le trafic sur la partie du grand remblai, sans fermer physiquement à la circulation le chemin au droit du passage supérieur sur le RD68 afin de ne pas enclaver des parcelles forestières.

Aussi, le Conseil départemental du Haut-Rhin propose à la commune de Heidwiller de prendre la gestion de la portion de la RD466 située sur le ban de la commune, qui n'a plus qu'un usage de desserte locale.

La Commune d'Aspach serait disposée à assurer l'entretien et le déneigement de cette route départementale (Steiga). Les travaux lourds de réfection seront supportés aux 2/3 par la Commune d'Aspach et 1/3 par la Commune de Heidwiller.

Monsieur le Maire fait savoir qu'un rendez-vous sur place est fixé à la date du 13 juin avant de soumettre cette décision à l'avis du Conseil municipal.

- **PLUi**

La révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Illfurth entre dans sa dernière phase : la finalisation des pièces réglementaires.

A compter du 11 juin jusqu'à la fin du mois, les documents provisoires seront mis à disposition du public dans les mairies.

A Heidwiller, les zones à urbaniser (AUa) sont éteintes, elles passent en zones N.

Une nouvelle zone à urbaniser voit le jour : sortie du village, Lieudit Buckenberg.

Les zones U, quant à elles, sont inchangées.

Les emplacements réservés pour les bassins d'orages sont abandonnés mais deviennent des zones protégées.

Le périmètre du Château est modifié.

Une nouvelle identification du patrimoine bâti est réalisée.

- **Inaugurations du 14 juin**

Monsieur le Maire rappelle que le vendredi 14 juin aura lieu la cérémonie d'inauguration pour fêter l'achèvement des travaux et projets suivants : extension du cimetière et accessibilité de l'église, aménagement des étages de l'école, achat d'un VPI et arrivée de la fibre.

- **EPAGE**

Madame Marie-Adrienne LEY s'était rendue le 12 avril dernier à la réunion du Comité Syndical et rapporte ce qui suit :

- Une alerte de pénurie d'eau risque de nous toucher cet été : plusieurs affluents de la Largue sont à sec. Depuis 13 ans, le niveau de réserve d'eau est au point le plus faible.
- La 23^{ème} Nuit de la Chauve-souris aura lieu le 30 août prochain à la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach.
- Suite aux problèmes d'inondations en avril dernier (Spechbach), un rapprochement avec les jeunes agriculteurs s'est déjà opéré pour la mise en place d'équipements de prévention des ruissellements (techniques culturales, haies de protection).
- Le secteur « de Heidwiller à Burnhaupt » est classé zone rouge, très forte pollution de l'eau, liée vraisemblablement à l'emploi intensif de pesticides en agriculture.

- **ONF**

Monsieur Frédéric MEYER fait savoir qu'une coupe franche de la peupleraie sera réalisée. Non seulement elle est arrivée à maturation mais elle est en voie de dépérissement.

Dans le cadre de sa classification en zone Natura 2000, une réunion est d'ores et déjà programmée pour en discuter.

➤ Prochaine réunion : le lundi 8 juillet 2019, sous réserve de modification.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

COMMUNE DE HEIDWILLER**PV du CM du 20 mai 2019**

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de HEIDWILLER
de la séance du 20 mai 2019**

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019
2. Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 219 et n° 226/220, section 9)
3. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la conclusion de contrats d'assurance
4. Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
5. Location de salle : Règlement – COMPLÈTE la délibération du 27 mars 2017
6. Divers

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
FREMIOT Gilles	Maire		
KLEIN Philippe	1 ^{er} Adjoint		
TELLIER Chantal	2 ^{ème} Adjoint		
MEYER Frédéric	3 ^{ème} Adjoint		
STEINER Marc	4 ^{ème} Adjoint		Philippe KLEIN

Paraphe du Maire

COMMUNE DE HEIDWILLER**PV du CM du 20 mai 2019**

Suite du
Tableau des signatures
 pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
 de la COMMUNE de HEIDWILLER
 de la séance du 20 mai 2019

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
CORNEVIN Arnaud	Conseiller municipal		
FEDER Anne	Conseiller municipal		
HARNIST Alexandre	Conseiller municipal		
LEY Marie-Adrienne	Conseiller municipal		
MATHIAS Catherine	Conseiller municipal		
MORISSEAU Michel	Conseiller municipal		
MUTZ Eva	Conseiller municipal	Absente et pas représentée	
NICKLER Nathalie	Conseiller municipal		
OLLIVIER Céline	Conseiller municipal	Absente et pas représentée	

Paraphe du Maire
